



OISEAU CLUB D ANTIBES JUAN-LES-PINS

REGION ORNITHOLOGIQUE DU SUD-EST
UOF - COM - FRANCE

Championnat régional de la ROSE 2023

Antibes – Espace du Fort Carré – 11 et 12 novembre

Calendrier

Lundi 6 novembre	Préparation de la salle 8h-18h
Mardi 7 novembre	Préparation de la salle 8h-18h
Mercredi 8 novembre	<u>Enlogement des oiseaux 09h-18h</u>
Jeudi 9 novembre	Jugement des oiseaux 09h-17h
Vendredi 10 novembre	Jugement des oiseaux 08h-12h
	Mise en place de la salle Concours
Samedi 11 novembre	Ouverture au public 9h -12h et 14h-18h
Dimanche 12 novembre	Ouverture au public 9h -16h
	Remise des prix à 11h
	Délogement des oiseaux Bourse et Concours 17h

INSCRIPTIONS

Les droits d'engagements sont fixés à individuel 4€ par oiseau et stam 14€, pour les éleveurs à jour de leur cotisation de toutes les Entités COM France.

Le prix du palmarès papier obligatoire est de 5.00 €.

ATTENTION : les inscriptions seront effectuées sur Ornithonet par les responsables de chaque club. Les chèques de règlement libellés à l'ordre de O.C.A.

Un chèque ou espèces pour le Concours et le Palmarès.

Un chèque ou espèces pour la Bourse.

Mr Denis FAURE

Hameau de la palmeraie, Bât B, 934 chemin des Ames du Purgatoire 06600 Antibes. Tél : 06.20.88.90.13.

Les inscriptions devront être réalisées au plus tard le 3 Novembre 2023 pour permettre les démarches auprès des DDPP dans les délais réglementaires. En cas de retard les éleveurs concernés devront s'occuper à les faire eux même et de prévenir le club organisateur.

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

Pour tous renseignements : **M. Denis FAURE**

Hameau de la palmeraie, Bât B, 934 chemin des Ames du Purgatoire 06600 Antibes

Tél ; 0620889013 -E.mail denis.faure@ville-antibes.fr

JUGEMENT

Jeudi 09 et Vendredi 10 Novembre 2023

* Canaris couleur :	IVO CAPPELLINO / ANTHONY GERMANO
* Canaris posture :	JOSEPH RHOMER / YASSINE DRIDI
* Faune européenne et Hybrides :	JOSEPH RHOMER
* Exotiques bec droit et colombidés :	OUSSAMA ZAIED
* Psittacidés :	MICHEL LIANO

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM : 90 points ou+ stam 360 ou + pour obtenir un titre de champion. Les décisions des juges sont sans appel .

REGLEMENT INTERIEUR

o Le Championnat de la R.O.S.E est ouvert à tous les éleveurs des clubs situés sur le territoire de la région quel que soit leur entité d'appartenance et aux éleveurs adhérents directs de l'U.O.F . Le club organisateur pourra avec accord du bureau de la R.O.S.E inviter des clubs voisins ayant leur activité hors du territoire de la région 13 (Article 10 du cahier des charges du championnat de la R.O.S.E)

o Les éleveurs baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier leur N° de souche .

o Ne pourront participer que les oiseaux bagués règlementairement avec une bague fermée et au N° de souche de l'éleveur . Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse , ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche à 15h .

o Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (stam duo ou individuel)

o Les sections mises en concours sont : canaris couleur , posture , exotiques bec droit , psittacidés , hybrides indigènes , indigènes mutés, colombidés ,cailles et colins .

o La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France en cours de validité (~~à partir d'Aout 2018~~) elle est téléchargeable sur le site de l'UOF : <http://www.ornithologies.com>

o L'age maximal pour le jugement est fixé par la classification UOF en vigueur.

o Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (espèces inscrites à l'arrêté **du 11 aout 2006** fixant la liste des espèces protégées) les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de Guyane (arrêté du **25 mars 2015**) ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (Cites) ne pourront être engagés que par les éleveurs **titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces.**

o La copie de l'autorisation de détention ou du certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage , sera jointe au formulaire d'engagement. De plus une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux .

- Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (Com France) sans formalité particulière.

o **Toutes les espèces soumises à déclarations IFAP devront être accompagnées des documents de marquage officiels**

- Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation .

FORMALITES VETERINAIRES*

*(sous réserve de confirmation et d'évolution).

o Le comité d'Organisation se chargera de la demande des attestations départementales de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses , en particulier la maladie de Newcastle auprès des DDPP concernées . **ATTENTION en cas de reception des feuilles d'engagement après le 4 novembre 2018 l'éleveur devra fournir lui même cette attestation et prévenir le club organisateur.**

o En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger dans les 30 jours précédent le championnat de la ROSE l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine . Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

o Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale seront normalement dispensés de ce certificat et devront fournir une déclaration sur l'honneur attestant que ses oiseaux n'ont participé à aucune manifestation internationale dans les 30 jours précédent le championnat de la ROSE , un certificat sanitaire pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de l'exposition.

o Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

CHARTRE DE QUALITE

Les organisateurs respecteront la chartre des manifestations organisées par l'UOF .COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

Les organisateurs s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien être animal , à donner les meilleurs soins et veiller à leur entretien et à leur sécurité ainsi qu'à appliquer la réglementation sanitaire en vigueur.

BOURSE DE CESSION ET D'ECHANGE OUVERTE AUX ELEVEURS EXPOSANTS

- o La bourse est ouverte à tous les éleveurs de toute entité à jour de leur cotisation.
- o Pas de limite d'oiseaux.
 - Droits d'inscription : 10 euros la Cage pour 4 oiseaux.
- .Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans l'exposition .
 - Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.
- o Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et agés de 2 ans maxi (2022-2013) pour les becs droits, 3 ans pour les petits psittacidés (2021-2022-2023) , 5 ans pour les grands psittacidés (2019-2020-2021-2022-2023)
- o Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspondrait pas à ces critères.
 - Les inscriptions peuvent se faire sur le formulaire UOF **mais de préférence utiliser celui joint au format excel.**
La feuille d'inscription des oiseaux en bourse devra être envoyée à :

Soit à : Mr Denis FAURE

Hameau de la palmeraie, Bât B, 934 chemin des Ames du Purgatoire 06600 Antibes. Tél : 06.20.88.90.13.

denis.faure@ville-antibes.fr

- o Seuls les adhérents du club dûment désignés sont habilités à vendre les oiseaux.

COUPE DU REGIONAL

La coupe du régional de la ROSE sera remise au meilleur club de ce championnat. Elle sera calculée sur le total des 5 meilleurs pointages des 5 meilleurs éleveurs de chaque club. En cas d'égalité elle sera calculé sur un oiseau supplémentaire.

RÉCOMPENSES DU CHAMPIONNAT DE LA R.O.S.E.

MEILLEURS OISEAUX

1 engagement pour le national UOF 2023

1. CANARI LIPOCHROME
2. CANARI MELANINE CLASSIQUE
3. CANARI NOUVELLES COULEURS
4. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
5. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
6. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
7. EXOTIQUE DOMESTIQUE
8. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
9. CAILLE ET COLOMBE
10. FAUNE EUROPEENNE
11. HYBRIDE
12. PERRUCHE ONDULEE
13. AGAPORNIS
14. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
15. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET

GRANDS PRIX D'ÉLEVAGE

Sur 8 oiseaux minimum 720 pts : 1^{er} : 3 engagements pour le national UOF 2023

2^{ème} : 2 engagements pour le national UOF 2023

3^{ème} : 1 engagement pour le national UOF 2023

16. CANARI LIPOCHROME
17. CANARI MELANINE
18. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
19. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
20. EXOTIQUE DOMESTIQUE
21. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
22. CAILLE ET COLOMBE (*) (4 oiseaux minimum 360pts)
23. FAUNE EUROPEENNE (*) (4 oiseaux minimum 360pts)
24. HYBRIDE (*) (4 oiseaux minimum 360pts)
25. PERRUCHE ONDULEE
26. AGAPORNIS
27. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
38. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET (*) 3 oiseaux minimum 270pts

Les prix de meilleurs oiseaux se cumulent avec les grands prix

Chaque champion recevra une cocarde et un diplôme. Chaque éleveur recevra un diplôme de résultat et de participation et un objet souvenir.

*La quantité de grands prix peut se moduler en fonction du nombre d'oiseaux dans les sections plus de 100.

Ces prix se cumulent, mais un seul palmarès sera attribué.

Les présidents de club ont accepté ce principe en réunion de septembre 2012.

RAPPEL INFORMATIONS IMPORTANTES :

Seuls les éleveurs participants au Championnat de la R.O.S.E peuvent bénéficier de la participation financière de la région au convoiement du National et du Mondial

APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après le jugement .

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur .

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalité dont les oiseaux pourraient être victimes quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes les poursuites contre les organisateurs. Le seul fait d'engager des oiseaux implique l'acceptation du présent règlement. Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres du bureau de la ROSE et de l'Oiseau Club D'Antibes Juan Les Pins s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez. Ils espèrent vous recevoir très nombreux et vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

Pour le Comité d'Organisation

Denis FAURE





OISEAU CLUB D'ANTIBES
REGIONAL R.O.S.E
11 ET 12 NOVEMBRE 2023.

CONCOURS INFORMATIONS SUR L'ELEVEUR

Nom :			
Prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Pays :		Email :	
N° souche :		Tel Portable :	
		Fédération :	
		Club :	

CONCOURS

Nb d'Oiseau (x) en individuel	<input type="text"/>	x 4,00 € =	<input type="text"/>
Nb d'Oiseaux en duo	<input type="text"/>	x 8,00 € =	<input type="text"/>
Nb de STAM	<input type="text"/>	x 14,00 € =	<input type="text"/>
Palmarés OBLIGATOIRE	<input type="text" value="1"/>	x 5,00 € =	<input type="text" value="5,00 €"/>

TOTAL CONCOURS + PALMARES =

RESERVATION REPAS (Blanquette de Veau) samedi Soir 11 Novembre 2023

Nombre de personne (s) :	<input type="text"/>	x 20,00 € =	<input type="text"/>
--------------------------	----------------------	-------------	----------------------

Paiement par chèque (envoi par courrier) ou Espèces (jour de l'enlogement)

Le chèque doit être joint au courrier d'inscription à retourner avant le 04 Novembre 2023
Denis

à M.FAURE
Hameau De La

Palmeraie Bât B
934, Chemin des Ames du Purgatoire
06 600 ANTIBES

De par mon inscription je m'engage à respecter le règlement du concours et autorise l'O.C.A et/ou la R.O.S.E à utiliser mon image ou celle de mes oiseaux lors de prise de photo ou de films à l'occasion de ce concours 2023.

Sauf avis contraire écrit de ma part, j'autorise l'OCA à utiliser mes coordonnées postales, téléphoniques, e-mail sur le catalogue de l'exposition ou autres documents relatifs à l'exposition 2023

Signature :

CONCOURS REGIONAL R.O.S.E /ANTIBES NOV 2023

ENGAGEMENT INDIVIDUELS



Nom _____
Prénom _____
Ville : _____



N° Souche UOF _____ N° CDE/FFO _____

	Section	Classe	Souche	Bague	Année	Désignation : Race, Couleur, Type...	Organisation
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							
Ind							

Note :
Un changement de sujet ne pourra être fait que s'il appartient exactement à la même section et à la même classe

CONCOURS REGIONAL R.O.S.E /ANTIBES NOV 2023

ENGAGEMENTS STAMS



Oiseau Club
d'Antibes
Juan-les-Pins

PROVINCE ORNITHOLOGIQUE DU SUD EST
4000 - 11001 - FRANCE

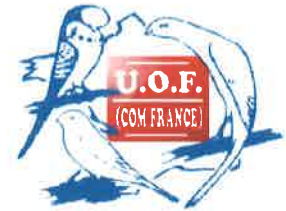
Nom _____
 Prénom _____
 Ville : _____



N° Souche UOF	N° CDE/FFO
---------------	------------

	Section	Classe	Souche	Bague	Année	Désignation : Race, Couleur, Type...	Organisation
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							
STAM							

Note :
 Un changement de sujet ne pourra être fait que s'il appartient exactement à la même section et à la même classe



OISEAU CLUB D'ANTIBES
REGIONAL R.O.S.E
11 ET 12 NOVEMBRE 2023.

INFORMATIONS SUR L'ELEVEUR

Nom :		
Prénom :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Pays :		Email :
N° souche :		Tel :
		Fédération :
		Club :

BOURSE 2023

La Bourse est ouverte à tous les éleveurs (à jour de leur cotisation) adhérents à une des trois entités. (UOF, CDE et FFO).

Les Oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.

Les Oiseaux seront âgés au maximum de 3 ans pour les becs droits, 5 ans pour les petits psittacidés et 9 ans pour les Grands psittacidés.

L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Oiseaux Petites races	4 / cage.	<input type="text"/>	x 10,00 € =	<input type="text"/>
Oiseaux Grandes variétés	2 / Cage.	<input type="text"/>	x 05,00 € =	<input type="text"/>
			Total Régulé	<input type="text"/>

Le paiement s'effectuera directement à la Bourse le jour de l'Enlogement.

Date :		Signature :
---------------	--	--------------------